

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUSNES

SÉANCE DU 16 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL

Date de la convocation : 02 mai 2023

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 14

Procurations : -

Publication de la liste :

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUSNES se sont réunis, salle d'honneur de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur HANNEBICQ Franck, maire ;

Présents : 14

HANNEBICQ Franck, RAMETTE Laurent, PATTIN Laurence, GRYMONTREZ Jean-Valéry, DUBOIS Robert, FRANCOMME Alain, TRINEL Alexandra, LESAGE Brigitte, BIZET Patrick, SOUDAN Virginie, DEVAUX Fabrice, VITTU Delphine, CARON Nicolas et EVRARD Adeline

Absent(s) représenté(s) : -

Absent(s) ou excusé(s) : -

Quorum : 8

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame EVRARD Adeline est désignée secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07/04/2023

Nouveauté sur les comptes-rendus de conseils municipaux. Il est demandé de nommer les élus qui s'abstiennent ou s'opposent aux votes effectués pendant les délibérations.

1. ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE AU DÉCÈS DE MADAME DECONINCK FRANÇOISE

Monsieur le Maire a demandé aux élus d'observer une minute de silence pour rendre hommage à Madame DECONINCK Françoise, 1^{ère} adjointe au Maire, décédée.

Délibération relative à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire suite au décès de Madame DECONINCK Françoise

Rapporteur : M. le Maire

2. DÉTERMINATION DU LOYER POUR LE LOCAL DE LA CORDONNERIE

Délibération relative à la fixation du loyer pour le local de la cordonnerie

Le conseil municipal vote pour le montant du loyer de la cordonnerie. Le maire propose 250 euros par mois et cela est accepté à l'unanimité. Les travaux se terminent et M. CANU est en train d'emménager, pour une ouverture prochaine.

Rapporteur : M. le Maire

3. PRISE DE CONNAISSANCE DU PROJET « CHAUCIDOU »

Délibération relative à la prise de connaissance du projet « chaucidou »

Rapporteur : M. le Maire

4. TARIFICATION DE LA CASSE OU PERTE DE LA VAISSELLE DE LA SALLE LES MOYETTES LORS DES LOCATIONS DE SALLE

Délibération relative à la tarification de la casse ou perte de la nouvelle vaisselle de la salle les Moyettes lors des locations de salle

A la suite du changement de la vaisselle dans la salle polyvalente, Mesdames Brigitte LESAGE et Laurence PATTIN proposent d'augmenter les tarifs en cas de casse de vaisselle ou de perte de couverts. Les prix seront revus à la hausse, en fonction des prix de la nouvelle vaisselle.

Rapporteurs : Mesdames Brigitte LESAGE et Laurence PATTIN

5. REFONTE DU STATIONNEMENT DU CENTRE-BOURG

Délibération relative à la refonte du stationnement du centre-bourg

Rapporteur : M. le Maire

6. QUESTIONS DIVERSES

- Suite à une demande du président de l'association Echalote en fête, le conseil municipal décide de financer à nouveau le feu d'artifice qui sera tiré lors de la foire à l'échalote de septembre prochain.

- Le maire a joint le propriétaire qui vend les 3 terrains à l'entrée de la rue de la Brasserie, pour discuter de l'achat d'une bande de terrain en bordure de route pour y créer un trottoir afin de sécuriser les piétons. Le propriétaire a donné son accord et il faut maintenant attendre le retour du notaire.
- Une enquête publique a été ouverte pour la modification du PLU concernant la construction d'un futur vestiaire de foot.
- Un rendez-vous est organisé, demain matin, avec M. Dumoulin de la société 1001 repas pour faire un point sur les différents problèmes.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 9 juin, il est obligatoire. Cela concerne les élections sénatoriales.
- Le voyage de fin d'année pour les écoliers est arrêté. Ils se rendront à la chèvrerie de Dennebrœucq le matin et au parc Dennlys Parc l'après-midi. Cette sortie a été très compliquée à trouver, en cause les tarifs des transports, les disponibilités des chauffeurs et les nécessités de trouver un but pédagogique pour les enfants. Le conseil municipal décide de ne pas organiser de voyage pour les maternelles.
- Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre sont au nombre de 15, dont 9 enfants Busnois.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

Secrétaire de séance : Madame Adeline EVRARD

DIVERS

- Suite à une demande du président de l'association Echalote en fête, le conseil municipal décide de financer à nouveau le feu d'artifice qui sera tiré lors de la foire à l'échalote de septembre prochain.

- Le conseil municipal vote pour le montant du loyer de la cordonnerie. Le maire propose 250 euros par mois et cela est accepté à l'unanimité. Les travaux se terminent et M. CANU est en train d'emménager pour une ouverture prochaine.

- A la suite du changement de la vaisselle dans la salle polyvalente, Brigitte et Laurence propose d'augmenter les tarifs en cas de casse de vaisselle ou de pertes de couverts. Les prix seront revus à la hausse en fonction des prix de la nouvelle vaisselle.

- -Le maire a joint le propriétaire qui vend les 3 terrains à l'entrée de la rue de la Brasserie pour discuter de l'achat d'une bande de terrain en bordure de route pour y créer un trottoir afin de sécuriser les piétons. Le propriétaire a donné son accord et il faut maintenant attendre le retour du notaire pour les papiers.

- -Réunions organisées par la Communauté de Communes Béthune Bruay Artois-Lys Romane pour le lancement du nouveau PLUI, ouvertes à tous les élus.

- -Une enquête publique a été ouverte pour la mise en place de travaux de rénovation du vestiaire de football.

- -Un rendez-vous est organisé, demain matin, avec M. Dumoulin de la société 1001 repas pour faire un point sur les différents problèmes rencontrés avec le cuisinier.

- Le prochain conseil municipal se tiendra le 9 juin, il est obligatoire. Cela concerne les élections sénatoriales.
- Le voyage de fin d'année pour les écoliers est arrêté. Ils se rendront à la chèvrerie de Dennebrœucq le matin et au parc Dennlys Parc l'après-midi. Cette sortie a été très compliquée à trouver, en cause les tarifs des transports, les disponibilités des chauffeurs et les nécessités de trouver un but pédagogique pour les enfants.
- Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre sont au nombre de 15, dont 9 enfants Busnois.
- -Il est proposé par plusieurs élus de mettre en place le passage du garde champêtre dans le village pour régulariser les soucis de stationnement, d'excès de vitesse et d'infractions diverses. Nous en discuterons lors d'un prochain conseil municipal.